

Charte déontologique concernant les relations des experts économistes avec la presse

Par la présente je, soussigné (Prénom, Nom + fonction complète)

accepte que, dans le cadre des relations que j'entreprendrai avec la presse (écrite, télévisée, parlée ou digitale), je respecterai en ma qualité d'expert économiste les principes déontologiques suivants :

1. Débattre des idées mais jamais des personnes (pas d'arguments *ad hominem*) ;
2. Ne jamais dire ou écrire des arguments que je ne serais pas prêt à défendre devant mes pairs ;
3. Indiquer à l'interlocuteur, lorsque c'est le cas, que je n'ai qu'une connaissance vague du sujet et, dans la mesure du possible, quel serait le ou les économistes plus avertis que moi sur le sujet en question ;
4. Citer les sources des données utilisées ;
5. Ne pas faire de plagiat ;
6. Faire état de mes éventuels conflits d'intérêt, de toute implication (rémunérée ou non) avec une organisation (institution ou association) publique ou privée autre que celle de mon affiliation officielle et à informer le (la) journaliste de toute responsabilité dans un groupe de pression, association ou parti politique pouvant être concerné par la question débattue.

Par la présente, je fais état de mes implications actuelles (rémunérées ou non) dans des organismes privés ou publics ci-dessous :

Fait à , le

Signature